

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

REUNION PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

M. FANIEL siège au bureau en qualité de secrétaire.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 26 janvier 2012 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je voudrais excuser l'arrivée tardive de Monsieur le Gouverneur qui doit recevoir la Princesse Claire. Je passe la parole aux Chefs de Groupe pour les excuses.

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Oui, Monsieur GILLON est excusé et Mesdames MAUER et SEPULVEDA arriveront avec quelques retards

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Je voudrais excuser Monsieur KLENKERBERG et je voudrais également excuser Monsieur BARTH qui est hospitalisé.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Monsieur GABRIEL est excusé et nous avons quelques retards.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Monsieur BARTH et Madame MARENNE sont excusés.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Ordre du jour actualisé**

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012**IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2012.

Je donne la parole à M. le deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 29 mars 2012.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2012).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

Bon, ce qui ne m'est jamais arrivé, je vois que le Premier Secrétaire est absent, le deuxième Secrétaire n'est pas là, le troisième, Monsieur FOCCROULLE n'est pas là non plus donc, en général c'est le plus jeune. Donc, Melle Victoria SEPULVEDA qui n'est pas là. Ce sera alors Monsieur FREDERIC Yoann, un nouveau.

Monsieur le Conseiller provincial, venez près de moi à ma droite.

M. FREDERIC, Conseiller provincial (à la tribune en qualité de secrétaire).- Merci Madame la Présidente.

V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial

Document 10-12/146 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste CDH pour le district de Seraing - Arrondissement de LIEGE - en remplacement de M. Jean STREEL, démissionnaire.

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour.

Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial, appelé à siéger en remplacement de M. Jean STREEL, démissionnaire de la liste CDH de l'Arrondissement de LIEGE, District de Seraing.

Le Conseil prend acte de la démission de M. Jean STREEL.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de LIEGE, elle sera composée de 7

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

membres conformément aux articles 2 et 4 du R.O.I.

Celle-ci sera composée de Mme Isabelle ALBERT, M. Jean-Luc NIX, M. Jean-Marie BECKERS, Caroline MARGREVE, M. Georges FANIEL, M. André GERARD et M. Franck THEUNYNCK.

Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon LOUIS XV.

Après cette interruption de séance, nous reprenons nos travaux. J'invite le rapporteur, Monsieur André GERARD, à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de LIEGE.

M. GERARD (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour, sous la présidence de Monsieur Georges FANIEL et à laquelle assistaient Mme Isabelle ALBERT, M. Jean-Luc NIX, M. Jean-Marie BECKERS, Caroline MARGREVE, M. Georges FANIEL, M. Franck THEUNYNCK et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseil provincial suppléant de l'Arrondissement de Liège afin de pourvoir au remplacement de M. Jean STREEL, démissionnaire.

Madame Vanessa NOVILLE est née le 19 août 1981 et domiciliée rue Strivay, 64 à 4122 NEUPRE, elle est première suppléante en ordre utile de la liste de la liste CDH du district de Seraing à laquelle appartenait Monsieur Jean STREEL.

Par courrier daté du 15 avril 2012, Mme NOVILLE signifie à Mme la Présidente du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Neupré, datée du 18 avril 2012 qui confirme que Mme NOVILLE réunit toujours les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales en vigueur.

C'est donc à l'unanimité que votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Vanessa NOVILLE à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale. Je vous

remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je mets donc ces conclusions aux voix.

Qui est pour ? Groupe PS, groupe MR, groupe Ecolo, groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

A l'unanimité. Je vous remercie.

J'invite maintenant Mme Vanessa NOVILLE, à prêter serment.

Mme Vanessa NOVILLE (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge ».

Mme LA PRESIDENTE.- Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale.

Je vous souhaite, Mme Vanessa NOVILLE, la bienvenue dans notre Assemblée et bon travail !

(Applaudissements)

L'installation de Mme Vanessa NOVILLE, en remplacement de M. Jean STREEL, démissionnaire, engendre certaines modifications dans la composition des Commissions en ce qui concerne le groupe CDH, à savoir : Mme Vanessa NOVILLE remplacera M. Jean STREEL, en tant que membre effectif de la 2ème Commission et de la 5ème Commission.

Par ailleurs Mme Vanessa NOVILLE remplacera M. Jean STREEL en qualité de questeur et M. José SPITS remplacera M. Jean STREEL en qualité de Président de la 2ème Commission « Agriculture ».

VI.- Communication de Mme la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance thématique intitulée « Infrastructures et Développement durable - Un avenir à construire ensemble ».

En raison de la retransmission en direct de la séance

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

thématique par les télévisions locales Télévesdre et RTC Télé-Liège, un timing strict devra être respecté et, à ce titre, il est demandé aux Conseillers de regagner leur place vers 16 heures.

Je vous informe que, suite à la question posée au Bureau par le Groupe CDH-CSP, quant à la responsabilité encourue par les Conseillers provinciaux qui feraient un usage abusif des outils et supports de communication et d'information développés par la Province de Liège, une discussion constructive a été opérée en réunion dudit Bureau. Ce document a été accepté, et je remercie tous les groupes, à l'unanimité.

Vous trouverez sur vos bancs une farde contenant un document de synthèse reprenant les conditions d'utilisation des outils de communication. Je vous invite à en prendre connaissance. Ce document sera, dès demain, disponible sur le Portail des Conseillers.

Je tiens à préciser que la modification sollicitée par le groupe ECOLO relative au placement d'une case à cocher d'acceptation des conditions d'utilisation permettant l'accès à la Revue de Presse électronique a été réalisée.

Restant sur le même sujet, vous savez que le Collège provincial a décidé de faire réaliser des Move Cards, l'information ayant été discutée au Bureau de ce jour.

Il va être remis à chaque Chef de groupe 250 Move Cards, à savoir : 150 concernant l'affiche « La Province est là, le Tour de France est une passion », 25 Move Cards concernant l'affiche « La Province est là - l'Ecole du Feu Formation » et la cérémonie d'ouverture de la « Journée Européenne des Cadets du Feu » étant prévue le 19 mai prochain, les vidéos ne pourront être disponibles qu'après cette date.

Vous trouverez également sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour et une invitation de la Fédération des Associations liégeoises turques.

Enfin, je souhaite la bienvenue aux élèves du Premier Module de l'Ecole Publique d'Administration. Bonne séance à vous toutes et tous.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 11-12/ 141 : Représentation provinciale au sein de la S.A. de droit public « Le Circuit de Spa-Francorchamps ».

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 11-12/141. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau. J'invite le rapporteur, M. André DENIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Il n'y a pas eu de remarque particulière du Bureau sur ce point et le Bureau de votre Conseil provincial vous propose par consensus d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif à la représentation provinciale au sein de la SA de droit public « Le Circuit de Spa-Francorchamps » et de désigner Monsieur Yoann FREDERIC à l'Assemblée générale de cette société anonyme. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/142 : Représentation provinciale au sein de l'A.S.B.L. « Commission de Gestion du Parc Naturel des Hautes Fagnes - Eifel. »

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 11-12/142. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau. J'invite le rapporteur, Mme Lydia BLAISE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Comme le point précédent, celui-ci n'a soulevé aucune question parce qu'en fait la représentation provinciale au sein de

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

cette asbl reste la même, autant de membres de l'Assemblée générale que comme du CA et donc c'est également à l'unanimité que le Bureau vous propose d'adopter cette résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/143 : Participation de la Province de Liège à l'association sans but lucratif « Centres culturels Visétois » en qualité de membre effectif.

Document 11-12/144 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat programme conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Opéra royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française » en abrégé ORW asbl - Exercice 2010-2011 / Prévisions 2011-2012.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 5 et 6 de l'ordre du jour (documents 11-12/143 et 11-12/144). Ils ont été regroupés et soumis à d'examen de la troisième Commission et c'est Mme Jeanine WATHELET-FLAMAND qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme WATHELET-FLAMAND, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Pour le document 11-12/143 relatif à la participation de la Province de Liège à l'ASBL « Centres culturels de Visé », il n'y a eu aucun commentaire. Le vote en Commission 10 voix pour, zéro contre et 2 abstentions.

Pour le document 11-12/144 relatif au rapport d'évaluation annuel du contrat programme conclu entre la Province de Liège et

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

l'ASBL « Opéra Royal de Wallonie », quelques remarques ont été émises.

Il est rappelé que le CA de l'ORW a refusé le renouvellement du contrat programme, estimant insuffisant le subside de la Communauté française.

Le non-versement des sommes prévues de la Loterie Nationale entraîne une difficulté supplémentaire. Il est à souhaiter qu'un accord intervienne dès que possible entre la Ministre de la Culture et l'ORW.

A l'occasion du retour de l'ORW dans ses bâtiments rénovés, il est rappelé que l'ASBL a puisé d'abord dans ses propres finances et ensuite à reçu un subside exceptionnel de la Ville de Liège. Le déficit cumulé reste donc assez important.

Après ces commentaires, le résultat du vote en Commission a donné 8 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Voulez-vous des votes séparés ? Non, alors nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

(Voir rapport)

Document 10-11/145 : Exécution du budget extraordinaire 2012 - Souscription d'emprunts pour le financement des investissements provinciaux - Marché de service : mode de passation et conditions.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour (document 11-12/145). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. Jean-Marc BRABANT qui s'est chargé de rédiger le rapport.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BRABANT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Après présentation du point par le Président, il n'y a eu aucune remarque ni question des Commissaires et c'est par 8 voix pour et 3 abstentions que la Commission vous propose d'adopter la résolution proposée par le Collège.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/147 : Modification de la représentation provinciale au sein des diverses sociétés et associations : remplacement de M. Jean STREEL, Conseiller provincial démissionnaire.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 1 de l'ordre du jour (document 11-12/147). Il a été soumis à l'examen du Bureau et c'est M. Gérard GEORGES qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GEORGES, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Votre Bureau réuni ce jour à 14H45 a approuvé, par consensus, la liste des fonctions de Monsieur Jean STREEL, démissionnaire, fonctions qui seront attribuées, via notre Province à Madame Vanessa NOVILLE.

A la demande de Monsieur DRION, Chef de groupe, Monsieur STREEL qui était président de la deuxième Commission « Agriculture » sera remplacé par Monsieur José SPITS.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

Il n'y a eu aucune question ni autre commentaire pour ce dossier. Je vous remercie Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/148 : Désignation d'un comptable des matières pour le Département de la Qualité de la Vie - Section Contrôle et Expertise.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 2 de l'ordre du jour (document 11-12/148). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est Mme Lydia BLAISE qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Ce point n'a soulevé aucune question et votre Commission vous propose donc de l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/149 : Mise en non-valeurs d'une créance due à l'Institut Ernest Malvoz.

Document 11-12/150 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque du Service des Affaires culturelles.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points complémentaires 3 et 4 de l'ordre du jour (documents 11-12/149 et 11-12/150). Ils ont été regroupés et ont été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est Mme Marie-Noëlle MOTTARD qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MOTTARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Le premier dossier avait trait à une mise en non-valeurs suite à un jugement de débouté auquel il nous était demandé d'acquiescer, quant au deuxième dossier c'est une mise en non-valeurs prototype classique, débiteur insolvable pour les créances trop faibles. Ces deux dossiers, on propose de les adopter par 9 voix pour, 3 abstentions et 0 contre.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes Chers Collègues.

Je pense qu'il n'y aura pas de long débat sur ce sujet, je remercie le Député en charge de ce dossier de nous avoir remis les explications sollicitées en septième Commission, il vaut mieux tard que jamais, cela étant, quand nous prenons connaissance évidemment de la motivation de rejet de la réclamation de la Province, la seule question qui se pose c'est : avons-nous bien mis en place, dans nos Institutions, le processus pour être certain que lorsqu'il y a commande, celle-ci exécutée peut être trop rapidement en l'espèce, soit en tout cas validée à temps et à heure pour nous éviter ce genre de difficulté. Merci pour vos éclaircissements.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur le Député. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente et mes Chers Collègues.

Toutes mes excuses effectivement pour le retard apporter à vous fournir les documents, Madame BLAISE et à vous Monsieur DRION.

Bien sûr, vous avez parfaitement raison, il y a eu un empressement d'un Service public. On dit souvent ils sont lents, ils ne réagissent pas... Ici, ils sont allés un peu trop vite. Ca c'est sur le ton de la plaisanterie mais il est clair que maintenant, depuis quelques années, avec le projet « Envol » et notre modernisation de l'Administration et tout ce que nous avons mis en place, nous avons remis en évidence toute une série de procédures en les simplifiant lorsqu'elles devaient être simplifiées, en les reprecisant lorsqu'elles devaient être reprecisées mais de manière à ce que cela n'arrive plus.

C'est une créance de 7.468 €, cela aurait pu coûter plus cher. Donc, prudence est mère de sûreté mais continuons à nous empresser à servir au mieux les intérêts de nos concitoyens. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Je clos la discussion générale. Nous pouvons passer au vote global ? Donc, nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 11-12/151 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un minibus (22+1) pour les besoins de l'Institut provincial d'enseignement agronomique de la Reid.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/151). Il a été soumis à d'examen de la septième Commission et c'est M. Alain DEFAYS qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller

SEANCE PUBLIQUE DU 26 AVRIL 2012

provincial.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Votre septième Commission a examiné le dossier 11-12/151 concernant le mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un minibus pour les besoins de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid.

Ce dossier n'a suscité aucune question et votre Commission a décidé de vous proposer par 9 voix pour, 3 abstentions d'adopter le projet de résolution en annexe.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 29 mars 2012, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Maintenant, dans 10 minutes, vous devez être à vos bancs pour la séance thématique.

La réunion publique est levée à 15H50.

